



territoire
d'énergie
CÔTE-D'OR

LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

RÉUNION DE BUREAU

DU 15 NOVEMBRE 2022

Recueil des délibérations

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Liste des travaux financés par les communes par fonds de concours + annexe | 3 |
| Demande de prise en charge exceptionnelle après un sinistre climatique pour la commune de Liernais | 7 |
| Programmation de l'appel à projets « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires + annexe | 9 |
| Demande d'une subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation des audits énergétiques des bâtiments des adhérents du SICECO | 12 |
| Travaux de rénovation énergétique du bâtiment du SICECO : modification du plan de financement avec demande de subvention au FEDER | 14 |
| Signature du protocole d'accord n° 11 à la convention Orange type A + annexes | 16 |

Délibération du Bureau

15 novembre 2022

Membres en exercice : 20 Membres présents : 14 Membres votants : 17

Date de convocation : 9 novembre 2022 Date d'affichage : 9 novembre 2022

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bénigne Colson, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, Jean-François Riot, Jean-Luc Rosier, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Philippe Algrain (pouvoir à Pascal Grappin)
Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)
Jean-Marie Faivret (pouvoir à Jean-François Riot)

Excusés : Claudette Billard (Payeur Départemental, receveur du SICECO),
Bruno Bethenod, François Perrin, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline FISCH (responsable cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours du 15 novembre 2022

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre des travaux réalisés par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, au profit de ses adhérents, ces derniers ont la possibilité de financer leur participation par le biais du fonds de concours.

En effet, l'article L. 5212-26 du CGCT dispose qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Il est précisé que les Syndicats d'énergie peuvent en toute sécurité juridique recourir aux fonds de concours pour l'ensemble de leurs compétences statutaires, dès lors que ces compétences s'inscrivent dans une démarche destinée à favoriser la transition énergétique, en matière notamment :

- de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable visée à l'article L. 2224-32 du CGCT ;
- d'éclairage public, comme précédemment, afin de procéder au remplacement des installations d'éclairage public obsolètes et aussi d'étendre de nouvelles installations dès lors que ces nouveaux investissements contribuent à la maîtrise des consommations d'électricité ou s'assignent cet objectif dans leur conception et réalisation ;
- de rénovation des constructions publiques existantes afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ces dernières ;
- de développement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces fonds de concours, les modalités financières d'intervention du SICECO dans les différents domaines éligibles sont fixées par délibération du Comité.

La technique des fonds de concours reposant sur des accords convenus entre le Syndicat maître d'ouvrage et ses adhérents, des délibérations concordantes prises à la majorité simple émanant des organes délibérants de chacune des collectivités concernées par l'opération doivent être prises.

Lorsqu'une commune ne dispose pas des ressources suffisantes en fonctionnement pour financer la charge résultant d'un fonds de concours versé à un organisme public sur une seule année, son conseil municipal peut décider d'étaler cette charge sur plusieurs exercices, celle-ci étant reprise année après année (amortie) en section de fonctionnement. Cette charge est amortie sur une durée maximale de quinze ans.

Lorsque le fond de concours a été financé par emprunt, la charge est étalée sur une durée égale à celle de l'amortissement de l'emprunt sans toutefois pouvoir excéder quinze ans.

Dans ce cadre, il est proposé au bureau de valider les listes de travaux communiquées en annexe pour lesquels le SICECO a reçu une délibération de ses adhérents validant le financement de ces opérations par le mécanisme des fonds de concours.

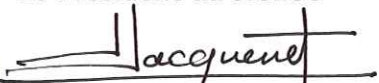
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- de valider les listes des travaux présentés et d'acter leur financement par le biais de fonds de concours ;
- d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer l'arrêté toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 17 novembre 2022

Le Président du SICECO


Jacques Jacquenet



ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 021-200049922-20221115-078_22_DEL-DE

| Commune | N° Affaire | TYPE | Intitulé | Coût Total H.T. | Participation SICECO | Montant H.T. (reste à charge commune) |
|--------------------|-------------|-------|--|-----------------|----------------------|--|
| BLANOT | EP/1341/A | EP | Mise en place d'1 PL s/ PBA "rue Jean Diard" - Hameau de Jonchères | 1 041,29 | 520,65 | 520,80 |
| BARBIREY SUR OUCHE | EP/1224/C | EP | Rénovation des luminaires type boule 2ème tranche | 11 869,08 | 4 294,38 | 7 576,78 |
| CHEUGE | TB/408/D | TB | Extension BT pour le lotissement communal "En Rousseau" | 12 370,00 | 7 560,00 | 5 000,00 |
| CORSAINT | EP/1402/B | EP | rénovation des armoires de commandes C, D, E, G, H | 8 535,33 | 4 267,66 | 4 267,67 |
| CURTIL SAINT SEINE | EP/1364/C | EP | Rénovation des luminaires place de l'ancienne Mare | 14 706,64 | 7 353,32 | 7 354,12 |
| ETAULES | EP/1341/C | EP | Rénovation des luminaires type boules | 14 482,89 | 7 241,44 | 7 242,73 |
| ETORMAY | ER/430/B | ER/EP | Dissimulation des réseaux sur poste ETORMAY (2ème tranche) | 174 000,00 | 85 200,00 | 88 800,00 |
| FIXIN | EP/1383/E | EP | Rénovation EP avec passage en led | 29 162,16 | 13 121,43 | 16 046,97 |
| FLAMMERANS | EP/1413/D | EP | Rénovation luminaires du coffret C et D | 17 925,64 | 8 670,26 | 9 260,50 |
| LUX | TB/410/C | TB | Extension pour la parcelle de M. LEHMANN 5 chemin de la Terrière | 6 921,60 | 4 845,12 | 2 100,00 |
| MARCILLY SUR TILLE | EP/1372/C | EP | Sécurisation carrefour suite création nouveau parking | 2 863,43 | 854,24 | 2 009,51 |
| MARCILLY SUR TILLE | MAINT/050/C | EP | Pose horloge astronomique pour mise en place de la coupure | 5 153,39 | 1 700,62 | 3 452,77 |
| MARMAGNE | EP/1360/B | EP | rénovation des commandes EP A,B et C | 7 706,82 | 3 853,41 | 3 853,41 |
| MEUILLEY | EP/1168/E | EP | Rénovation Programme spécial n° 2 | 41 442,78 | 33 154,22 | 8 298,32 |
| MEURSANGES | EP/1375/E | EP | Rénovation mâts corrodés | 7 214,44 | 3 607,22 | 3 607,22 |
| POUILLY EN AUXOIS | EP/1327/A | EP | Extension EP "Parking de covoiturage communautaire" | 25 888,36 | 7 766,51 | 18 122,81 |
| RUFFEY LES BEAUNE | EP/1322/E | EP | Extension EP pour lotissement rue Pierre Joigneaux | 13 609,32 | 4 082,80 | 9 527,80 |
| SAMEREY | EP/1347/D | EP | Extension pour ajout d'un PL Rue Rollet | 2 875,09 | 862,53 | 2 012,72 |
| SAVIGNY LE SEC | ER/274/C | ER/EP | Enfouissement des réseaux secs route d'IS SUR TILLE | 108 000,00 | 57 431,00 | 50 569,00 |
| SAVOUGES | ER/239/E | ER/EP | dissimulation BT Route de CORCELLES | 102 000,00 | 65 400,00 | 36 600,00 |

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

 SLO

ID : 021-200049922-20221115-078_22_DEL-DE

Délibération du Bureau

15 novembre 2022

Membres en exercice : 20 Membres présents : 14 Membres votants : 17

Date de convocation : 9 novembre 2022 Date d'affichage : 9 novembre 2022

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bénigne Colson, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, Jean-François Riot, Jean-Luc Rosier, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Philippe Algrain (pouvoir à Pascal Grappin)
Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)
Jean-Marie Faivret (pouvoir à Jean-François Riot)

Excusés : Claudette Billard (Payeur Départemental, receveur du SICECO),
Bruno Bethenod, François Perrin, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline FISCH (responsable cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Commune de LIERNAIS - Demande de prise en charge exceptionnelle après un sinistre climatique

Le Président précise le contexte de cette demande de subvention exceptionnelle.

La commune de LIERNAIS a subi des dégâts très importants dus à la grêle sur ses installations d'éclairage public suite à un orage particulièrement violent le 21 juin 2022. Au total 126 luminaires ont été très fortement endommagés et doivent être remplacés pour un montant de 78 869.43 € HT.

La commune indique un reste à charge après déduction des indemnités versées par son assureur qui ne pourront pas dépasser 50 000 €, de 28 869.43 € HT et sollicite une aide exceptionnelle du SICECO.

Compte tenu de la vétusté des appareils d'éclairage endommagés (plus de 30 ans), leur traitement dans le cadre d'un dossier de rénovation du SICECO aurait conduit la commune à bénéficier d'une aide de 22 500 € HT.

Le Président propose de répondre favorablement à la demande de la commune sur la base de ce montant (22 500 €) qui sera déduit de la demande de participation finale de la commune sans toutefois que celle-ci ne puisse être inférieure à 50 000 €.

Il propose d'assortir cette aide à une obligation d'optimisation de la réparation que le SICECO proposera à la commune pour éviter le remplacement de luminaires dont l'utilité ne serait pas avérée, en conformité avec la nouvelle doctrine technique du SICECO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'autoriser le Président, Jacques Jacquenet, à octroyer à la commune de LIERNAIS une aide maximale de 22 500 € pour le traitement des dégâts subis sur son éclairage public suite à l'orage du 21 juin 2022

Dijon, le 17 novembre 2022

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-200049922-20221115-079_22_DEL-DE



Délibération du Bureau

15 novembre 2022

Membres en exercice : 20 Membres présents : 14 Membres votants : 17

Date de convocation : 9 novembre 2022 Date d'affichage : 9 novembre 2022

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bénigne Colson, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, Jean-François Riot, Jean-Luc Rosier, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Philippe Algrain (pouvoir à Pascal Grappin)
Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)
Jean-Marie Faivret (pouvoir à Jean-François Riot)

Excusés : Claudette Billard (Payeur Départemental, receveur du SICECO),
Bruno Bethenod, François Perrin, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline FISCH (responsable cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Programmation de l'Appel à projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires »

Le Président rappelle aux membres du Bureau la mise en place du programme d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments existants des communes et EPCI dans l'objectif d'apporter un soutien financier aux travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'un maximum d'adhérents.

Le Président présente la programmation ci-jointe des projets relevant de l'Appel à projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires ».

Les modalités financières particulières à cette action dérogeant aux règles de subventions du SICECO, une délibération doit être prise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'attribuer les aides aux projets relevant de l'Appel à projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » placés en annexe de la présente délibération, définies sur la base des APD, DPGF et devis transmis. Les aides versées seront ajustées selon les factures définitives acquittées et approuvées par le SICECO ;

- d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 17 novembre 2022

Le Président du SICECO



Jacquenet
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

SLOW

ID : 021-200049922-20221115-080_22_DEL-DE

**APPEL A PROJETS "RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES BATIMENTS COMMUNAUX OU COMMUNAUTAIRES"
PROGRAMMATION**

| CLE | N° dossier | Commune | CEP | Bâtiment | Description du projet | Montant total travaux (HT) | Dépense éligible (HT) | Taux de subvention (selon reversement taxe TCCFE) | Montant prévisionnel aide SICECO (35% HT ou plafond 20 000 €) |
|--------------|------------|--|----------|---|--|----------------------------|-----------------------|---|---|
| 2 | AAP-040-E | CORGOLOIN | AR | École Primaire Grande rue | Remplacement menuiseries et VMC | 18 254,02 | 18 254,02 | 35% | 6 388,91 |
| 1 | AAP-052-A | LUSIGNY SUR OUCHE | RD | Maison du pâtre | Réfection et isolation toiture | 15 149,75 | 15 149,75 | 35% | 5 302,41 |
| 12 | AAP-056-A | CC POUILLY EN AUXOIS ET BLIGNY SUR OUCHE | RD | Salle de réunion piste automobile | Isolation murs, sous plafonds et radiateurs électriques | 34 703,59 | 27 070,81 | 35% | 9 474,78 |
| 4 | AAP-054-D | TART | EG | Logements communaux | Isolation murs, menuiseries et portes ext, VMC et radiateurs | 30 103,92 | 27 611,00 | 35% | 9 663,85 |
| 8 | AAP-057-B | EPOISSES | FM | Salon de coiffure | Isolation et chauffage des locaux | 69 413,47 | 32 787,64 | 35% | 11 475,67 |
| 11 | AAP-059-D | MAGNY LES AUBIGNY | MA | Mairie, salle des fêtes et salle de réunion | Remplacement des menuiseries + VMC | 45 078,00 | 38 209,00 | 35% | 9 015,60 |
| 5 | AAP-060-D | VAROIS ET CHAIGNOT | AR | Périscolaire | Installation de robinets thermostatiques | 3 606,50 | 3 606,50 | 35% | 1 262,28 |
| TOTAL | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 216 309 € | 162 689 € | | 52 583,50 € |

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 021-200049922-20221115-080_22_DEL-DE

Délibération du Bureau

15 novembre 2022

| | | | | | |
|----------------------------|---|--------------------|-----------------|-------------------|----|
| Membres en exercice : | 20 | Membres présents : | 14 | Membres votants : | 17 |
| Date de convocation : | 9 novembre 2022 | Date d'affichage : | 9 novembre 2022 | | |
| Présents : | Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1 ^{er} Vice-Président), Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bénigne Colson, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, Jean-François Riot, Jean-Luc Rosier, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux | | | | |
| Excusés représentés : | Philippe Algrain (pouvoir à Pascal Grappin) Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet) Jean-Marie Faivret (pouvoir à Jean-François Riot) | | | | |
| Excusés : | Claudette Billard (Payeur Départemental, receveur du SICECO), Bruno Bethenod, François Perrin, Nicolas Urbano | | | | |
| Secrétaire de séance | Anne Verpeaux | | | | |
| Assistaient à la réunion : | Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline FISCH (responsable cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication) | | | | |

Objet : Demande d'une subvention à la Région Bourgogne Franche Comté pour la réalisation des audits énergétiques des bâtiments des adhérents du SICECO

Le Président rappelle aux membres du Bureau que, la maîtrise de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités a été défini comme un chantier majeur dans l'étude de la « Stratégie énergétique départementale » réalisée par le SICECO.

Dans ce cadre, depuis 2007, le SICECO propose à ses adhérents, dans le cadre de la compétence « Conseil en Énergie Partagé (CEP) », d'effectuer les audits énergétiques de leurs bâtiments en vue d'obtenir, un état des lieux de leur patrimoine bâti, une liste de travaux d'amélioration énergétique à mettre en œuvre pour effectuer des économies d'énergie, une analyse pour la substitution d'une énergie fossile par une production d'énergie renouvelable. Ces travaux permettent de diminuer les charges de dépenses énergétiques des collectivités et de limiter leurs émissions de CO₂. Des études énergétiques complémentaires, telles que les calculs thermiques, les simulations thermiques dynamiques, ... peuvent être également menées.

Le Président rappelle que le SICECO porte le marché d'études énergétiques et subventionne largement ces différentes études.

Aussi, le SICECO a-t-il lancé un marché de service pour la réalisation des études énergétiques des bâtiments communaux ou communautaires des adhérents du SICECO (marché 2022-005). La Commission d'Appels d'Offres du SICECO du 03 novembre 2022 a retenu comme prestataire de service le bureau d'études SFEE (SF2E-Cie Dupaquier), basé à Chalon sur Saône (71).

Dans le cadre de sa politique de l'énergie, la Région Bourgogne Franche Comté propose un programme d'efficacité énergétique et de subventionnement des audits énergétiques (programme 1999P023).

Dans le cadre d'une démarche collective d'études énergétiques, telle qu'initiée par le SICECO avec ce marché de services, le taux d'intervention et de subventionnement de la Région Bourgogne Franche Comté est de 70% de la dépense avec un plafonnement à 140 000 €.

Le Président précise que le SICECO souhaite solliciter la Région Bourgogne-Franche-Comté pour bénéficier de cette subvention. Ainsi, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- pour l'année 2023, l'exécution du marché d'études prévoit la réalisation prévisionnelle de 124 audits énergétiques, éligibles et répondant au programme de la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit une dépenses estimée à 278 925 € HT.

Seule l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté est sollicitée. Elle le sera à hauteur de 70% de la dépense avec un plafond à 140 000 €.

- ainsi, la part d'autofinancement du SICECO est de 138 925 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de solliciter la Région Bourgogne-France-Comté au titre du programme « P1999P023 - Efficacité énergétique » pour bénéficier d'une subvention pour la réalisation des audits énergétiques éligibles des bâtiments communaux ou communautaires des adhérents du SICECO ;
- d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 17 novembre 2022

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-200049922-20221115-081_22_DEL-DE

Délibération du Bureau

15 novembre 2022

Membres en exercice : 20 Membres présents : 14 Membres votants : 17

Date de convocation : 9 novembre 2022 Date d'affichage : 9 novembre 2022

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bénigne Colson, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, Jean-François Riot, Jean-Luc Rosier, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Philippe Algrain (pouvoir à Pascal Grappin)
Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)
Jean-Marie Faivret (pouvoir à Jean-François Riot)

Excusés : Claudette Billard (Payeur Départemental, receveur du SICECO),
Bruno Bethenod, François Perrin, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline FISCH (responsable cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Travaux de rénovation énergétique du bâtiment du SICECO : Modification du plan de financement avec demande de subvention au FEDER

Le Président rappelle aux Membres du Bureau que le SICECO a engagé, par délibération du 05 octobre 2020, la mission complète d'études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique du bâtiment du SICECO. Ceux-ci visent à atteindre une classe énergétique élevée, appelée « niveau Performance » qui équivaut à baisser les consommations d'énergies de référence (Créf) du bâtiment de 60 % tout en intégrant des matériaux biosourcés.

Les Membres du bureau ont ainsi approuvé, lors de la réunion de Bureau du 14 juin 2022, le plan de financement, des travaux de rénovation du SICECO, sans l'aide du FEDER. En effet, le Président précise que l'appel à projet FEDER concerné ayant été clôturé, le SICECO ne pouvait solliciter son aide et devait attendre la parution d'un nouvel appel à projet FEDER fin 2022.

Le Président indique que le travaux ont débuté, les ordres de services de démarrage ont été notifiés aux entreprises en date du 26 août 2022.

Le Président informe les Membres du Bureau, qu'à compter du 15/10/2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, propose un appel à projets au titre de l'objectif spécifique 2.1 de son programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 visant « au déploiement de bâtiments démonstrateurs économes en énergie : constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés ».

Le Président souhaite solliciter le FEDER pour bénéficier de cette subvention. Ainsi, le nouveau plan de financement est mis à jour de la manière suivante :

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|--|------------------------------|---|---------------|---------------------|
| Conseil Régional de Bourgogne - Effilogis Étude (Maîtrise d'œuvre) | Attribuée | 96 790 € | 15,3 % | 14 800 € |
| Conseil Régional de Bourgogne - Effilogis Travaux | Attribuée | 1 271 410 € | 30,8 % | 392 000 € |
| Conseil départemental de Côte-d'Or - Patrimoine communal | Attribuée | 1 271 410 € | 3,5 % | 45 000 € |
| Programme FEDER-FSE+ | Sollicité | 967 922 € | 31,0% | 300 000 € |
| TOTAL DES AIDES | | | 54,9 % | 751 800 € |
| Autofinancement SICECO | | 1 368 200 € HT <i>(Coût de la construction)</i> | 45,1 % | 616 400 € HT |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'accepter le nouveau plan de financement, de la mission complète d'études de maîtrise d'œuvre et des travaux de rénovation énergétique « niveau Performance » du bâtiment de bureaux du SICECO, défini ci-dessus ;
- de solliciter une aide financière de l'Europe via les fonds FEDER pour l'appel à projet cité, et d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant, à signer les demandes de subventions correspondantes, ainsi que tous documents issus de cette décision ;
- d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 17 novembre 2022

Le Président du SICECO



Jacquenet
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-200049922-20221115-082_22_DEL-DE



Délibération du Bureau

15 novembre 2022

Membres en exercice : 20 Membres présents : 14 Membres votants : 17

Date de convocation : 9 novembre 2022 Date d'affichage : 9 novembre 2022

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean-Luc Becquet, Bénigne Colson, Claude Fontaine, Lionel Houée, Jean-Noël Mory, Jean-François Riot, Jean-Luc Rosier, Christine Seguin-Voye, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Philippe Algrain (pouvoir à Pascal Grappin)
Myriam Chaouni (pouvoir à Jacques Jacquenet)
Jean-Marie Faivret (pouvoir à Jean-François Riot)

Excusés : Claudette Billard (Payeur Départemental, receveur du SICECO),
Bruno Bethenod, François Perrin, Nicolas Urbano

Secrétaire de séance Anne Verpeaux

Assistaient à la réunion : Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline FISCH (responsable cellule énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Signature du protocole d'accord n° 11 à la Convention ORANGE type A

Le Président informe les membres du Bureau que le protocole d'accord proposé a pour objet de préciser le volume d'affaires prévisionnel demandé par le SICECO et le linéaire de réseau sur lequel l'opérateur peut s'engager pour l'année 2023.

Le programme prévu par Orange est compatible avec les travaux envisagés par le SICECO.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Jean-Luc Becquet),

Le Bureau décide :

→ d'autoriser le Président, Jacques Jacquenet, à signer le protocole d'accord n° 11 joint en annexe, les pièces administratives et comptables correspondantes

Dijon, le 17 novembre 2022

Le Président du SICECO




Jacques Jacquenet



PROTOCOLE D'ACCORD n° 11

**lié à la Convention locale signée le 6 février 2013
pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de
communications électroniques de France Télécom
et des réseaux aériens de distribution d'électricité
établis sur supports communs,**

**Portant attribution à la personne publique
de la propriété des installations souterraines
de communications électroniques**

Option A

entre :

Le SICECO, Territoires d'Énergies Côte d'or, ci-après dénommé « le SICECO »
dont le siège social est situé 9 A, rue René Char – BP. 67454 21074 DIJON CEDEX
représenté par Monsieur Jacques JACQUENET, Président du Syndicat

et

ORANGE - société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, dont le siège social
est situé 78, Rue Olivier de Serres 75015 Paris cedex 15, immatriculée au R.C.S de
Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par **Madame Catherine VOISIN**,
Directrice de l'Unité de Pilotage Réseau Nord Est, dûment habilitée, domicilié 73 rue de
la Cimaise 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Ci-après dénommée « Orange »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article 2 de la convention A Convention Locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électronique de France Télécom et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, portant attribution à la personne publique de la propriété des installations souterraines de communications électroniques - Option A qui stipule que :

« ORANGE souhaite disposer d'une certaine visibilité sur ses engagements futurs. A cet effet, le SICECO s'engage à l'informer par courrier, au plus tard le 15 du mois de septembre de l'année N, des opérations ou à défaut du volume prévisionnel de branchements à mettre en souterrain sur l'année N+1. L'opérateur précisera sous 2 mois au plus tard, à réception du courrier, les opérations ou le volume de branchements sur lequel il pourra s'engager. Le planning prévisionnel des travaux pour les opérations retenues au programme seront identifiés au plus tard au début de l'année concernée et transmis à ORANGE. Les informations sur les projets à venir seront transmises au fil de l'eau. »

ORANGE et le SICECO ont examiné les listes de travaux à partir du mois de septembre 2022.

Au vu de ces besoins de travaux, les deux parties ont souhaité à nouveau valider la longueur de fouille sur laquelle l'opérateur peut s'engager pour l'année 2023 sous forme d'un protocole.

ARTICLE 2 :

Le SICECO demande pour l'année 2023 un volume d'affaires de 35 dossiers représentant une longueur estimée à 10 kilomètres.

Les prévisions de travaux pour l'année 2023 sont listées dans le tableau joint au présent protocole.

ARTICLE 3 :

ORANGE s'engage à réaliser un volume de travaux dont le linéaire total représentera 10 kilomètres, soit environ 35 dossiers de reprise de câblage en 2023.

ORANGE s'engage par ailleurs à réaliser également en 2023 le reliquat de câblage 2022 non réalisé au 31 décembre 2022 dans la limite des longueurs précisées dans le protocole n°10.

ARTICLE 4 :

Si la somme des longueurs des unités d'œuvre de fouille des conventions particulières émises au cours de l'année 2023 atteint la longueur de 11 kilomètres, ORANGE est en droit de ne plus émettre de convention particulière sur sollicitation du SICECO comme prévu à l'article 5.1.

Cependant, si des travaux prévus en 2023 et ayant fait l'objet de conventions particulières établies en 2022 (et donc venant contribuer à la longueur de fouille annuelle limitée par la longueur ci-dessus de 10 kilomètres) venaient à être reportés ou annulés, de nouvelles conventions particulières pourraient être émises sous réserve que les deux parties formalisent l'annulation ou le report des précédentes conventions.

Pour le report de dossier, ce formalisme pourra être intégré dans le protocole d'accord relatif aux travaux qui pourront être réalisées en 2023.

Pour l'annulation, un courrier du SICECO informant ORANGE de l'abandon du projet est suffisant sous réserve d'un nombre de dossiers annulés très limité (par exemple moins de 5%).

ARTICLE 5 :

Toutes les autres dispositions de la Convention option A restent en vigueur.

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

Fait à DIJON, le

Pour le SICECO,

Le Président,

Jacques JACQUENET

Pour ORANGE,

La Directrice Unité Pilotage
Réseau Nord Est

Catherine VOISIN

| AFFAIRE | CLE | COMMUNES | INTITULE DES TRAVAUX | Etat du dossier | Période de travaux | Linéaire ELEC (m) |
|----------|-----|----------------------|---|-----------------------------|--------------------|-------------------|
| ER/386/E | 2 | ALOXE CORTON | Enfouissement des réseaux Rue des Caillettes | En attente de programmation | *2023 | 600 |
| ER/395/D | 4 | ARC SUR TILLE | Dissimulation réseau BT Rue Docteur Tarnier | En attente de programmation | *2023 | 250 |
| ER/526/A | 1 | ARNAY LE DUC | Dissimulation des réseaux "rues du Docteur Chauveau, de la Guiguetterie et du | Programmé | *2023 | 400 |
| ER/321/C | 6 | AVELANGES | Dissimulation des réseaux secs rue des En Revers et rue de La Fontaine | Programmé | *2023 | 300 |
| ER/359/C | 6 | AVOSNES | Enfouissement des réseaux BT-FT-EP rue de l'Eglise | Programmé | *2023 | 150 |
| ER/292/B | 7 | BEAULIEU | dissimulation des réseaux (3ème tranche) | En attente de programmation | *2023 | 150 |
| ER/326/D | 4 | BEIRE LE CHATEL | Dissimulation de réseau "Rue Jules Lenoir" | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/360/D | 4 | BEIRE LE FORT | Dissimulation des réseaux "Impasse de Longeau" et "Rue de Labergement" | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/383/C | 6 | BUSSIÈRES | Enfouissement des réseaux secs rue de l'Eglise, de la Fontaine et de la Pourvoy | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/328/A | 1 | CHASSAGNE MONTRACHET | dissimulation 3 portées | En attente de programmation | *2023 | 260 |
| ER/384/C | 5 | CHAZEUIL | Enfouissement des réseaux secs rue de la Chaussée | En attente de programmation | *2023 | 140 |
| ER/229/B | 7 | COURBAN | Dissimulation des réseaux Rue du Lavoir | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/347/C | 6 | COURLON | Enfouissement rue du Paradis | Programmé | *2023 | 380 |
| ER/319/D | 5 | COUTERNON | Dissimulation des réseaux "Rue de Chaignot" | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/263/C | 6 | CURTIL SAINT SEINE | Dissimulation des réseaux rue du Haut du Moulin | En attente de programmation | *2023 | 200 |
| ER/335/C | 5 | DIENAY | Enfouissement des réseaux BT-FT-EP rue Charles de Meixmoron | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/337/C | 6 | ÉTAULES | Enfouissement des réseaux secs rue du Dieu de Pitié | Programmé | *2023 | 160 |
| ER/369/D | 4 | FAUVERNEY | Dissimulation des réseaux "Rue du Moulin" | En attente de programmation | *2023 | 450 |
| ER/359/E | 2 | FIXIN | Dissimulation des réseaux Rue de l'église et rue du Chapitre | Programmé | *2023 | 400 |
| ER/355/B | 8 | FLAVIGNY SUR OZERAIN | dissimulation des réseaux Rue du faubourg saint Jacques | En attente de programmation | *2023 | 250 |
| ER/346/C | 6 | FLEUREY SUR OUCHE | Enfouissement des réseaux secs rue du Chateau | Programmé | *2023 | 120 |
| ER/412/B | 8 | FORLEANS | dissimulation des réseaux Rue Carrée | En attente de programmation | *2023 | 70 |
| ER/358/C | 6 | FRENOIS | Enfouissement des réseaux secs Chemin du Moulin de la Roche | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/330/E | 2 | GILLY LES CITEAUX | Dissimulation des réseaux rue Jacques de Saulx | Programmé | *2023 | 350 |
| ER/318/C | 5 | IS SUR TILLE | Dissimulation des réseaux secs rue François Mitterand | En attente de programmation | *2023 | 400 |
| ER/053/E | 2 | LADOIX SERRIGNY | Dissimulation BT Rue et Imp. des Cras | Programmé | *2023 | 350 |
| ER/363/D | 4 | LICEY SUR VINGEANNE | Dissimulation réseau "Route de Dampierre" | En attente de programmation | *2023 | 450 |
| ER/299/D | 4 | LONGEAULT PLUVAULT | Dissimulation des réseaux rue du Poirier Pécaut | En attente de programmation | *2023 | 230 |
| ER/322/C | 5 | MARCILLY SUR TILLE | Dissimulation des réseaux secs rue des Messageries (1ère tranche) | En attente de programmation | *2023 | 320 |
| ER/334/C | 5 | MARSANNAY LE BOIS | Enfouissement des réseaux BT-FT-EP rue de Gemeaux | Programmé | *2023 | 260 |
| ER/544/A | 1 | MAVILLY MANDELLOT | Dissimulation BT "rue du Château", "Cours Canet" et "rue des Plantes" | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/529/A | 1 | MEURSAULT | Dissimulation des réseaux "rue du Pied de la Forêt" et "rue du Clos de Maizeray | En attente de programmation | *2023 | 140 |
| ER/354/E | 2 | MONTAGNY LES BEAUNE | Dissimulation des réseaux rue de Charodon au hameau Le Poil | En attente de programmation | *2023 | 550 |
| ER/385/C | 5 | NORGES LA VILLE | Enfouissement des réseaux rue des Méraudes | En attente de programmation | *2023 | 140 |
| ER/414/E | 2 | NUITS SAINT GEORGES | Dissimulation avenue Pasteur | En attente de programmation | *2023 | 200 |
| ER/441/B | 7 | OIGNY | Dissimulation hameau Les Granges d'Oigny | En attente de programmation | *2023 | 380 |
| ER/237/A | 1 | PONMARD | Dissimulation BT "Rue Notre Dame" | Programmé | *2023 | 140 |
| ER/307/C | 6 | PONCEY SUR L'IGNON | Enfouissement des réseaux secs rue Haute (face Eglise) | Programmé | *2023 | 100 |
| ER/320/B | 7 | PRUSLY SUR OURCE | dissimulation Rue de Belleneuve et Chemin du Petit Conroy | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/458/B | 8 | QUINCEROT | dissimulation des réseaux Place de la fontaine | En attente de programmation | *2023 | 300 |
| ER/396/E | 3 | ROUVRES EN PLAINE | Dissimulation des réseaux rue de la Liote | En attente de programmation | *2023 | 400 |
| ER/378/C | 6 | SAULX LE DUC | Dissimulation des réseaux BT-FT-EP rue de la Chapelle | En attente de programmation | *2023 | 350 |
| ER/293/E | 2 | SEMEZANGES | Dissimulation des réseaux Chemin de Marchezeuil et Rue de Montfee | Programmé | *2023 | 300 |
| ER/312/E | 3 | THOREY EN PLAINE | Dissimulation des réseaux rue du Bois tranche 2 | Programmé | *2023 | 400 |
| ER/399/E | 2 | VALFORET | Dissimulation rue de la Corvée | Programmé | *2023 | 160 |
| ER/450/A | 1 | VANDENESSE EN AUXOIS | Dissimulation des réseaux "rue du 19 mars" | Programmé | *2023 | 160 |
| ER/391/E | 2 | VIGNOLES | Dissimulation chemin de la Fournache | En attente de programmation | *2023 | 100 |
| Total | | | | | | 13 160 |

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 021-200049922-20221115-083_22_DEL-DE